

La ville s'est dotée d'un dispositif de vidéoprotection en 2013, comprenant dans un premier temps 9 caméras situées principalement aux abords de la gare, puis 1 caméra supplémentaire place Général Leclerc. L'année 2016 a vu naître le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection. Cette extension s'établit en plusieurs étapes sur la période 2016-2020. La première phase d'extension a créé 8 nouvelles caméras sur des secteurs bien définis (établissements scolaires du 2nd degré, place du Général Leclerc, centre ville ...).

Ces caméras sont toutes reliées principalement par la fibre optique à un CSU, Centre de Supervision Urbain, implanté au sein du poste de police municipale. Les images y sont enregistrées et sauvegardées pour une durée de 15 jours puis automatiquement détruites (sauf en cas de réquisition judiciaire par le Procureur de la République).

L'accès au CSU est réglementé notamment afin de préserver la liberté et la vie privée des citoyens. Tous les agents de la police municipale sont habilités et formés à l'utilisation de ce dispositif. Toutefois, des recrutements d'opérateurs vidéo viendront compléter le dispositif.

Vous êtes victime d'un vol ou d'une agression ?

Celle-ci a pu se dérouler dans le champs d'une caméra de vidéoprotection. Vous déposez plainte au commissariat de police nationale. A partir de cette plainte, le commissariat pourra procéder à une réquisition des images.

Direction prévention & sécurité : 82 avenue du Général de Gaulle, 77340 Pontault-Combault  
Accueil physique sur rendez-vous uniquement  
Accueil téléphonique : Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Contact :

- 01 70 05 46 00
- Par courrier adressé à Mr le Maire
- GRC

**URL de la source (modifié le 01/12/2021 - 14:37):** <https://www.pontault-combault.fr/mairie/preventionsecurite/video-protection>